

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

1 de 9

Page:

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Stiefel RP1 Sensitiv

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Insectifuges

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Innopha GmbH

Rue/B.P.: Walther Nothelfer Str. 7
Place, Lieu: DE-66687 Wadern Lockweiler

 www.
 www.innopha.de

 E-mail:
 info@innopha.de

 Téléphone:
 +49 (0)6871 92020

 Télécopie:
 +49 (0)6871 920229

Service responsable de l'information:

Herr Christian Jung E-mail: info@innopha.de Téléphone: +49 (0)6871 92020 Télécopie: +49 (0)6871 920229

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS)

Téléphone: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient 8 g/100g Saltidin (Icaridin), 3 g/L CIT50

Substance active: Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1 (icaridine);

Huile d'Eucalyptus citronné (Eucalyptus citriodora), hydratée, cyclisée

Type de produits 19: Répulsifs et appâts

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les

informations concernant le produit.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST Page: 2 de 9

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Solution aqueuse

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-0000016971-65-xxxx N°CE 423-210-8 CAS 119515-38-7	Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1 (icaridine)	8 %	Eye Irrit. 2; H319.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas de

réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Paupières ouvertes, rincer les yeux sous l'eau courante pendant quelques minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un

ophtalmologiste.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

3 de 9

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST Page:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Éviter le contact avec la substance. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Stocker à température ambiante.

Durée de conservation: 24 mois

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST Page: 4 de 9

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc butyle.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Éviter le contact avec la substance. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses

et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa liquide

Couleur: Aucune donnée disponible

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif:

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

nflammabilité: Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité:

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST Page: 5 de 9

Viscosité, cinématique:

Solubilité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Tension de vapeur:

Densité:

Densité de la vapeur:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible

Teneur en eau: env. 50 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

6 de 9

Page:

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST Page: 7 de 9

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 10 02 = Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 29/11/2021 Version: 3.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 28/4/2022

8 de 9

Page:

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

numéro de matière

Modification dans la section 2: Texte pour l'étiquetage

Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants

Créée: 17/10/2018



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/11/2021

 Version:
 3.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 28/4/2022

Stiefel RP1 Sensitiv

Numéro de matière WE051671-ST Page: 9 de 9

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.